

Compte rendu de réunion sur la prestation ménage à l'école élémentaire de Coudoux

Lieu et date : Mairie de Coudoux le 6 décembre 2012 de 17h à 18h

Présents: M. Guy BARRET, maire de Coudoux
M. Laurent MANIFACIER, élu municipal de Coudoux, délégué à l'enfance
Mme ESCRIVA, élue municipale de Coudoux, déléguée à la petite enfance
Mme MARCHETTO, DDEN (Déléguée Départementale de l'Education Nationale)
M. Nicolas BERUTTO, parent d'élève délégué de la FCPE Coudoux
M. Jérôme ECHINARD, parent d'élève délégué de la FCPE Coudoux

Rappel du contexte de cette réunion

La prestation de ménage est externalisée par la municipalité depuis 2006. La société ONET est titulaire de ce marché.

Dans cette configuration, les acteurs concernés (notamment les écoles et l'association de parents d'élèves) s'accordent à dire que la prestation n'a jamais donné et ne donne toujours pas satisfaction. Suite à un énième nouvel événement en septembre 2012, la FCPE Coudoux a fait parvenir au maire un courrier lui demandant de prendre des mesures concrètes, d'ici la fin de l'année, afin de régler définitivement ce problème.

Compte Rendu de la réunion

M. le Maire annonce en ouverture que le marché avec la société ONET est rompu à compter du 31 décembre 2012.

La mairie est à la recherche d'un prestataire local (de Coudoux ou d'un village alentour) pour assurer cette prestation. Le futur prestataire sera contracté jusqu'en juin 2013 puis reconduit s'il donne satisfaction. Dans le cas inverse, un autre prestataire sera recherché pour la rentrée prochaine.

Compte tenu du passé, la FCPE Coudoux fait part de ses doutes sur la pertinence de ce choix et regrette que la solution choisie ne soit pas la reprise de la prestation par du personnel municipal.

L'équipe municipale déclare qu'il n'est pas envisagé de recruter du personnel municipal pour effectuer le ménage dans l'école.

La FCPE Coudoux fait noter au maire que, de son point de vue, la piètre qualité du ménage est liée à l'externalisation. Le personnel municipal est un personnel qui rend un service alors qu'un prestataire extérieur cherche avant tout à gagner de l'argent. La qualité de travail rendu s'en ressent forcément.

Mme la DDEN fait remarquer que Coudoux est la seule municipalité à avoir choisi ce montage, parmi celles où elle intervient, et aussi la seule à rencontrer ce type de problème...

En outre, elle souligne que partout ailleurs le fait de disposer de personnels municipaux désignés permet de renforcer un esprit d'équipe avec les enseignants dont les enfants sont les premiers bénéficiaires.

La municipalité réaffirme sa volonté d'externaliser la tâche et répond qu'elle ne voit pas de raison de ne pas pouvoir obtenir une prestation de qualité de cette façon.

La FCPE Coudoux fait remarquer que l'équipe municipale a déjà fait ce genre d'annonce plusieurs fois depuis son élection et que les faits lui donnent assurément tort.

M. le Maire confirme sa volonté de contenir les coûts pour la mairie de Coudoux dont les ressources sont limitées par rapport aux localités voisines fonctionnant différemment.

Mme la DDEN et la FCPE Coudoux reformulent : il s'agit en vérité de choix et d'arbitrages budgétaires dont les écoliers subissent les conséquences ; ces choix pourraient être différents.

La rupture du contrat avec ONET qui, peu de temps avant, avait licencié le personnel intervenant dans l'école pour le remplacer par du nouveau personnel pourrait permettre de repartir sur de très bonnes bases.

La FCPE Coudoux fait remarquer que cette situation est la plus favorable que nous ayons connue et pourrait permettre à du personnel local employé par la municipalité de reprendre le service de ménage. En effet, au mois de juin prochain, à l'échéance de cette période « d'essai », le personnel du prestataire choisi aura 6 mois de poste et en vertu du code du travail, la municipalité ne sera plus en mesure de faire comme bon lui semble : de fait ce personnel devra être conservé quel que soit le choix futur (reconduction du contrat, nouveau prestataire privé ou municipalité).

Cette problématique a déjà été rencontrée depuis que la prestation est externalisée et elle en a sérieusement compliqué la gestion. Non seulement la municipalité n'anticipe pas mais surtout, elle ne tient pas compte des enseignements du passé.

Devant la position très ferme de la municipalité, la FCPE Coudoux maintient ses réserves quant à la décision du maire.

Les parents délégués demandent la possibilité de visiter l'école une fois par mois dans le but de se forger une opinion plus précise mais aussi de permettre des ajustements dans la réalisation de la prestation.

M. le Maire autorise ces visites et demande à la FCPE Coudoux de se mettre en rapport avec la directrice de l'école élémentaire. Mme la DDEN est également favorable à ces visites.

Conclusion

En dépit de son opposition à la solution choisie par le maire, la FCPE Coudoux mettra à profit le résultat des visites de l'école afin d'aider à piloter le prestataire si nécessaire et ainsi faire en sorte que la qualité soit au rendez-vous.

La municipalité s'engage à organiser dès la rentrée de janvier 2013 une réunion de lancement avec le prestataire, les employés et l'équipe enseignante afin de prendre et de garantir les meilleures dispositions possibles.

Rendez-vous est donné au maire en juin 2013 dans le cas où les craintes de la FCPE Coudoux et de Mme la DDEN deviendraient réalité et que ce sujet soit toujours un problème à la fin de l'année scolaire.